

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 21-425-1932 Secours

n° 21-425-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 avril 1932

Numéro JO
n° 425 du 30/04/1932

Date du numéro
30 avril 1932

TEXTE INTÉGRAL

Le secours annuel accordé précédemment à la nommée Oubado Aonälé. veuve d'un gearde indigène. est renouvelé pour l'année 1952. Ce secours, dont le montant pour 1952 est fixé à 360 francs, sera versé à l'intéressée, par quart. à la fin de chaque trimestre.